

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2022

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 28 JUIN 2022

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mercredi 22 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, le Maire,
M. MAUCORT, Mme LAMBERT, Mme LAGRÉE, Mme BOISNIER, M. GOUPIL
(2022-082-2022-100), Adjoints

M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, Mme BERGER, M. PLOUZEAU
(2022-082-2022-096), M. PELLETIER, Mme BELLUT, M. DAUDIN, Mme BAUDIN,
M. LAPORTE, M. FLEUREAUX, Mme DESROCHES, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. DAMMERY	à	Mme LAMBERT
M. DUCHESNE	à	M. DUPONT
M. GOUPIL	à	Mme LAGRÉE (M. GOUPIL arrivé après les décisions)
M. BILLARD	à	M. NARDI
Mme MARTINEAU	à	M. MAUCORT
M. BAUMEL	à	Mme BAUDIN
Mme VUILLERMOZ	à	M. LAPORTE
Mme PLANCHON	à	Mme BERGER

■ ABSENTS EXCUSES

Mme LUMEAU
Mme DEVAUD
M. MASSON
Mme GACHOT

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

M. LAPORTE

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

2022-082 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)

2022-083 Hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts

FINANCES

2022-084 Décision modificative n°2

2022-085 Demande d'admission en non-valeur

2022-086 Demande d'admission en créances éteintes

2022-087 Demandes de réductions et/ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

2022-088 Financement des investissements - Ecole Jacques Prévert

2022-089 Financement des investissements – Réaménagement du Quai Pasteur avec la création de pistes cyclables

PERSONNEL

2022-090 Autorisations Spéciales d'Absences

2022-091 Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire

2022-092 Réforme du temps de travail - Cycle de travail des agents

AFFAIRES SCOLAIRES

2022-093 Fournitures de repas pour la restauration scolaire – avenant

2022-094 Tarif de restauration scolaire -Année Scolaire 2022-2023

INTERCOMMUNALITE

2022-095 Création d'une Société Publique Locale

CONVENTIONS

2022-096 Organisation de la manifestation Chinon Classic – Nouvelle convention

2022-097 Convention de servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2022-098 Dénomination d'une voie nouvelle : « Rue Michel MORON »

2022-099 Cession d'une parcelle Rue de Grigny à Chinon

2022-100 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 avenue Saint Lazare à Chinon

Le Mardi 28 juin 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. LAPORTE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal du Conseil Municipal mardi 17 mai 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

Décision n° 2022-050 du 6 mai 2022 : Contrat d'abonnement avec la SCP BENZEKRI, Avocats au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON

Est conclu un contrat d'abonnement avec la SCP BENZEKRI.

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 avril 2023.

La rémunération de la SCP BENZEKRI est fixée à 3 240 € TTC pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 avril 2023.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

Décision n° 2022-051 du 11 mai 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Mendes France à l'association Sadhana yoga

Décision n° 2022-052 du 11 mai 2022 : Mise à disposition installations R.Bourdon ente la Ville de Chinon, le sporting Club Chinonais rugby et l'Association les oufs

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'association les Oufs une convention de mise à disposition des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives organisées à l'occasion de l'Open de Touraine.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 17 juin 2022 au 20 juin 2022 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-053 du 11 mai 2022 : Mise à disposition installations R.Bourdon ente la Ville de Chinon, le sporting Club Chinonais rugby et l'Association SWIAT

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'association SWIAT une convention de mise à disposition des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives à l'occasion du tournoi « Le SWIAT Touch Rugby ».

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 05 juillet 2022 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-054 du 23 mai 2022 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien collège à l'association « La clef des champs »

Est conclue avec l'association « La clef des champs » une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de leurs réunions, répétitions et le stockage fermé et sécurisé des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-055 du 25 mai 2022 : Mise à disposition d'un local – Pôle Ginette Bertorelle – Convention avec l'association Le Cœur des Femmes

Est conclue avec l'association « Le Cœur des Femmes » une convention de mise à disposition d'un local situé en sous-sol (sur la partie gauche du bâtiment en entrant) du pôle Ginette Bertorelle – 52 rue Descartes à Chinon, pour le stockage des meubles restaurés, de la vaisselle, des bibelots destinés à l'installation de jeunes femmes en situation de précarité.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} juin 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-056 du 25 mai 2022 : Mise à disposition d'un local - Pôle Ginette Bertorelle - Convention avec l'Association Les Cyclos Randonneurs Chinonais

Est conclue avec l'association « Les Cyclos Randonneurs Chinonais » une convention de mise à disposition d'un local situé en sous-sol (sur la partie droite du bâtiment en entrant) du pôle Ginette Bertorelle – 52 rue Descartes à Chinon, pour la tenue de réunions, le stockage du matériel pour l'organisation des manifestations et le lieu de départ lors des rassemblements.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-057 du 27 mai 2022 : Mise à disposition de la grande salle de l'Espace Mendès France - Convention avec l'association La Fusinguette

Est conclue avec l'association La Fusinguette une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à Chinon afin d'y exercer son activité de danse folk, tous les 15 jours, selon un planning établi et transmis à la Ville de Chinon : les lundis de 18h15 à 20h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-058 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais pour Mme Nathalie MESTRE

Est conclue avec Madame Nathalie MESTRE une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser deux répétitions et un spectacle de danse du 08 au 11 juin 2022.

Cette mise à disposition est consentie selon un tarif préférentiel de 1 144,20 euros pour toute la durée de la mise à disposition.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-059 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et équipements de l'Espace Rabelais à l'association CLAAC le 13 mai

Est conclue avec l'association C.L.A.A.C. une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser une assemblée générale et une soirée festive. Le 13 mai 2022 de 17h30 à 00h00.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-060 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et équipements de l'Espace Rabelais à M. Dominique BREMAUD

Est conclue avec Monsieur Dominique BREMAUD une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais les 14 et 15 mai 2022 afin d'y organiser une soirée privée.

Cette mise à disposition est consentie au tarif de 76.50 €.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-061 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais au Lycée RABELAIS de Chinon

Est conclue avec le Lycée RABELAIS de Chinon. une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser 5 répétitions de théâtre les 12 janvier, 02 mars, 27 avril, 17 mai et 6 représentations les 18, 19 et 20 mai 2022.

Cette mise à disposition est consentie à un tarif préférentiel de 1 612,00 € pour toute la durée de la mise à disposition

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-062 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais au Lycée RABELAIS de Chinon (musique)

Est conclue avec le Lycée RABELAIS de Chinon une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser 2 répétitions et un spectacle de la section « Musique » du 11 au 13 mai 2022.

Cette mise à disposition est consentie à un tarif préférentiel de 156,00 € pour toute la durée de la mise à disposition

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-063 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à Mme Maryline BRUNEAU

Est conclue avec Madame Nathalie BRUNEAU une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais les 25 et 26 juin 2022 afin d'y organiser une soirée privée.

Cette mise à disposition est consentie au tarif de 76.50 €

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-064 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3625 – Emplacement G1-EC16

Décision n° 2022-065 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3155 – Emplacement A11T62

Décision n° 2022-066 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3632 – Emplacement G3T11

Décision n° 2022-067 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3607 – Emplacement G3T3

Décision n° 2022-068 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3633 – Emplacement G1-EC20

Décision n° 2022-069 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3612 – Emplacement C11T89

Décision n° 2022-070 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1534 – Emplacement C2T66

Décision n° 2022-071 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1575 – Emplacement B5T50

Décision n° 2022-072 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2575 – Emplacement C12T74

Décision n° 2022-073 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1409 – Emplacement A2T8

Décision n° 2022-074 du 10 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1409 – Emplacement A2T8

Décision n° 2022-075 du 10 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2639 – Emplacement A12T111

Décision n° 2022-076 du 14 juin 2022 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux entre la Ville de Chinon et Sports & Loisirs pour les migrants du Chinonais

Est conclue entre la Ville de Chinon et l'association Sports & Loisirs pour les migrants du Chinonais une convention de mise à disposition des installations du Stade de la Plaine des Vaux à l'occasion d'une rencontre sportive.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du vendredi 1^{er} juillet 2022 de 14h à 00h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-077 du 14 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais entre la ville de Chinon et l'association Société d'Histoire de Chinon Vienne et Loire

2022-08

Est conclue avec l'association Société d'Histoire de Chinon Vienne et Loire une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais pour l'organisation d'une conférence « Bâti & bâtisseurs ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour la journée du dimanche 29 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-078 du 20 juin 2022 : Contrat d'abonnement avec la SARL Hubert VEAUUVY Avocat au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON

Est conclu un contrat d'abonnement avec la SARL Hubert VEAUUVY, Avocat.

Le dernier contrat d'abonnement avec Maître Gérard CEBRON DE LISLE, Avocat de la SCP BENZEKRI avait été conclu du 1^{er} mai 2022 au 31 avril 2023.

Le nouveau contrat se substitue au précédent, à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 avril 2023.

Les conditions financières restent inchangées, à savoir que le contrat d'abonnement est conclu moyennant une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 2 700 € HT soit 3 240 € TTC (Trois milles deux cents quarante euros).

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
09-mai-22	LA BARDE	Leïla MARTIAL "BAA BOX"	2 743,00 €	04-juin-22
02-juin-22	Les couleurs du son	Naïssam Jalal « Healing rituals"	4 220,00 €	05-juin-22

ADMINISTRATION GENERALE

Arrivé de M. GOUPIL à 19h15.

2022-082 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les trois modifications ci-dessous relatives à la Délégation de Service Public pour la location d'un véhicule à titre gracieux à savoir :

- Prolonger la date de remise des dossiers jusqu'au vendredi 1er juillet 2022 ;
- Modifier la durée de la DSP et la faire passer à 3 ans ;
- Ajouter dans le cahier des charges que le démarchage doit être non agressif et respectueux du tissu commercial, à défaut la Mairie de Chinon pourra résilier le contrat sans indemnité possible.

2022-083 Hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la démarche proactive pour limiter les impacts de la Hausse des prix de l'énergie.

FINANCES

2022-084 Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°2 qui s'équilibre en fonctionnement à 0 € et en investissement à 38 600 €.

2022-085 Demande d'admission en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en perte de non-valeurs les produits visés dans les listes ci-jointes pour un total de 312,56 €.

2022-086 Demande d'admission en créances éteintes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en perte en créances éteintes les produits visés dans les listes ci-jointes pour un total de 1 428,67 €.

2022-087 Demandes de réductions et/ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** les demandes de réduction des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les spectacles suivants organisé par le LYCEE RABELAIS :

- Le spectacle « Option musique » organisé le jeudi 12 mai 2022 pour un montant de 156,00 € ;
- Les répétitions et spectacle « Option théâtre » organisé du 18 au 20 mai 2022 pour un montant de 1 612,00 €.

- **ACCORDE** la gratuité des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les manifestations suivantes organisées par l'association DO # :
 - Les répétitions et spectacle « Atelier scénique JEUNES » le jeudi 30 juin 2022 ;
 - Le spectacle « Atelier scénique ADULTES » association DO # le samedi 08 octobre 2022.

2022-088 Financement des investissements - Ecole Jacques Prévert

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** de recourir à un emprunt de 1 000 000 € maximum pour le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2022-089 Financement des investissements – Réaménagement du Quai Pasteur avec la création de pistes cyclables

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** de recourir à un emprunt de 1 000 000 € maximum pour le financement des travaux de rénovation du Quai Pasteur avec la création de voies cyclables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

PERSONNEL

2022-090 Autorisations Spéciales d'Absences

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **AJOUTE** des autorisations d'absences pour les dons de sang et de plaquette, et de présentation à un concours ou examen professionnel dans la liste des autorisations d'absences jointe en annexe ;
- **ACCORDE** pour l'ensemble des agents de la collectivité le régime des autorisations d'absences, conformément aux dispositions précitées.

2022-091 Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **ADHERE** à la mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire ;
- **APPROUVE** la convention ci-jointe, de mise en œuvre de la mission proposée par le CDG d'Indre-et-Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2022-092 Réforme du temps de travail - Cycle de travail des agents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** :

- **VALIDE** les cycles de travail des services mises en œuvre dans le cadre de l'application de la réforme sur le temps de travail tels que repris ci-dessus.

AFFAIRES SCOLAIRES

2022-093 Fournitures de repas pour la restauration scolaire – avenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** les nouvelles conditions financières proposées par la Société RESTORIA avec une augmentation de 8% ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la citoyenneté à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-094 Tarif de restauration scolaire -Année Scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'état à hauteur de 3 € pour tout repas servi au prix maximum de 1 €.
- **AUTORISE** l'augmentation de 5% du tarif maternelle et élémentaire de la tranche de quotient familial égal ou supérieur à 1001 €.
- **FIXE** les tarifs selon la grille tarifaire précisée ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la citoyenneté à signer toute pièce relative à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

2022-095 Création d'une Société Publique Locale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **CREE** une Société Publique Locale entre la Communauté de communes et ses communes membres,
- **VALIDE** le projet des statuts présentés en annexe,
- **VALIDE** le projet du pacte des actionnaires présenté en annexe,
- **ACCEPTE** le montant de l'apport en capital fixé pour la Commune dans le tableau de répartition des actions susmentionné dans le cadre de l'adhésion à cette Société Publique Locale,
- **VERSE** la moitié de la part du capital de la Commune au moment de la création de la Société Publique Locale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à la création de cette Société Publique Locale.

CONVENTIONS

2022-096 Organisation de la manifestation Chinon Classic – Nouvelle convention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention à intervenir pour les cinq prochaines éditions avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours ou toute association s'y substituant pour le même objet avec l'ajout d'un addendum prévoyant la mise en place d'une charte annuelle en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Départ de M. PLOUZEAU à 21h15

2022-097 Convention de servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2022-098 Dénomination d'une voie nouvelle : « Rue Michel MORON »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie nouvelle : « Rue Michel MORON »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur MAUCORT, Premier Adjoint à signer tous les documents correspondants.

2022-099 Cession d'une parcelle Rue de Grigny à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de cession d'un terrain de 20 m², appartenant au domaine privé non cadastré de la commune de Chinon et situé à l'entrée de la parcelle cadastrée section BZ n°5, propriété de Monsieur MERISNER ;
- **DIT** que la cession se fera au profit de Monsieur MEISNER ;
- **DIT** que la cession se fera à hauteur de 1 000 euros ;
- **DIT** que les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DESIGNE** l'Etude CHEVALIER / ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint déléguée à l'urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2022-100 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 avenue Saint Lazare à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 d'une contenance de 360 m² au profit de la SAS DUCAZ ou toute société qu'il se substituerait,
- **DIT** que la cession se fera à hauteur de 9 000 €,
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- **DESIGNE** l'Etude SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Date de publication : 5 juillet 2022

Certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.